Le ruisseau

Grand Besançon - Boussières

Centre du village de Boussières (Office de Tourisme du Grand Besançon / Emmanuel Eme)

Parcours ludique et peut-être physique combiné au parcours santé.

Itinéraire adapté à toute la famille, ce sentier sous couvert forestier vous emmènera à la rencontre du ruisseau, que vous franchirez à l’aide d'un ponceau.

Infos pratiques

- Pratique : Pédestre
- Durée : 3 h
- Longueur : 9.3 km
- Dénivelé positif : 228 m
- Difficulté : Intermédiaire
- Type : Boucle
- Thèmes : Patrimoine, Point de vue

Itinéraire

Départ : Église de Boussières
Arrivée : Église de Boussières
Balisage : PR
Communes : 1. Boussières
2. Abbans-Dessus
3. Thoraise

Profil altimétrique

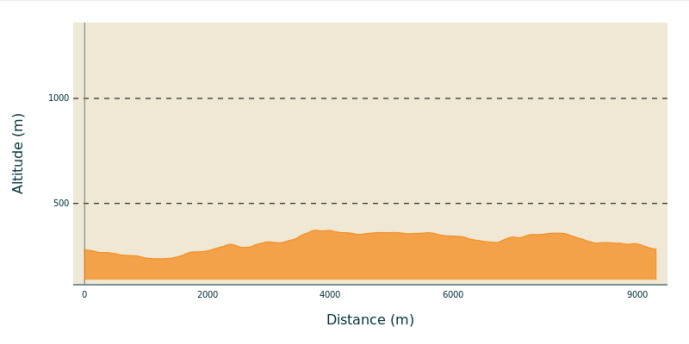

Altitude min 237 m Altitude max 373 m

1. Descendez le village, prenez à gauche à la deuxième intersection, puis deux fois à droite et continuez tout droit pour sortir du village.
2. Vous êtes sur un chemin carrossable qui se termine et vous pénétrez dans le Bois de Blame. Traversez à deux reprises le ruisseau.
3. Au fond de cette combe, vous laissez le ruisseau devant vous et prenez à gauche un sentier montant qui vous emmène sur une route de campagne peu fréquentée.
4. Vous tournez à gauche et continuez tout droit sur cette portion de route goudronnée.
5. À l’intersection avec la D104, soyez prudents, tournez à gauche et puis 100 m après, à droite pour emprunter un sentier qui vous emmène non loin du parcours santé de Boussières. Vous êtes sur un sentier plus large, que vous abandonnez pour une route qui permet l’accès à la déchetterie.
6. Tournez à gauche. Vous continuez votre balade sur une descente en pente douce jusqu’au point de départ, l’église.

Sur votre chemin…

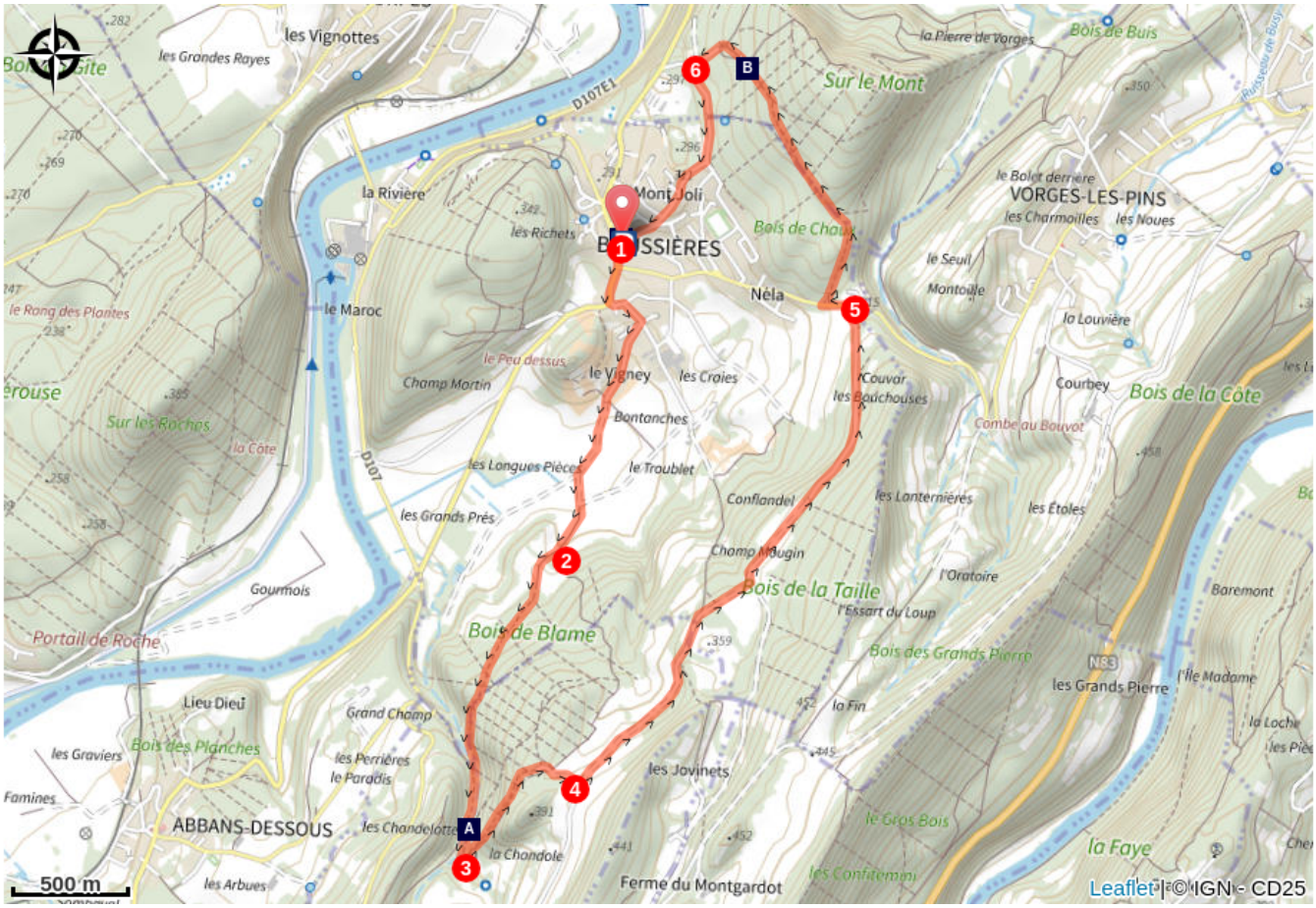

- Le ponceau (A)
- Chapelle Notre-Dame-du-Mont (B)
- Église Saint-Étienne (C)

Toutes les infos pratiques

niveau 2

Recommandations

En tant que sportif, vous êtes toutes et tous « amoureux » de la nature et, par conséquent, sensibles à la protection de l’Environnement.

1. Respectez le tracé des sentiers et n’utilisez pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l’érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais…).
2. Pensez aux autres, à la sérénité de la nature. Vous n’êtes pas les seuls à fréquenter les chemins : soyez tolérants avec les piétons, vététistes, cavaliers…
3. Apprenez à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, pour comprendre pourquoi il convient de les préserver.
4. Ne laissez ni trace de votre passage, ni déchets. Emportez vos déchets jusqu’à la prochaine poubelle.
5. Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).
6. Ne dégradez ni les cultures, ni les plantations et ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux. Les agriculteurs ont la gentillesse de vous laisser passer dans leurs pâtures : derrière vous, refermez toujours clôtures et barrières.
7. Tenez les chiens en laisse, ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d’accidents.
8. Ne consommez pas l’eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu’elle est potable.
9. En période de chasse, renseignez-vous auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.
10. Informez-vous des règlements d’accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux : les chiens, l’utilisation d’engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits.

Comment venir ?

Transports

Accès en bus via la ligne 54 du réseau Ginko.

Accès routier

Depuis Besançon, prendre la D673 en direction de Dole. À la sortie de Besançon, prendre la D105 en direction de Boussières. Emprunter cette route sur 9 km avant d'arriver à Boussières et se garer sur le parking de l'église.

Parking conseillé

Parking de l'église, Boussières

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Veillez à respecter la quiétude du lieu, la signalétique en place et à rester sur les sentiers balisés. Attention, le site peut faire l’objet d’une réglementation particulière.

Le Moulin Caillet

Période de sensibilité :

Lieux de renseignement

Office du tourisme et des congrès du Grand Besançon
52 Grande Rue, 25000 Besançon

info@besancon-tourisme.com
Tel : +33 (0)3 81 80 92 55
https://www.besancon-tourisme.com/fr/

Sur votre chemin…

Le ponceau (A)

Le ponceau est un petit pont en bois qui permet de franchir le ruisseau.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole

Chapelle Notre-Dame-du-Mont (B)

La chapelle que vous voyez est la quatrième depuis 1580. Elle date du XIXe siècle et a été construite selon le souhait de l'abbé Boivin, mort pendant les travaux. Son corps y repose. C'était un lieu important de pèlerinage, un des principaux de Franche-Comté notamment au XVIIe siècle. La chapelle a été le siège de la confrérie de Notre-Dame-du-Mont qui a compté jusqu'à 500 membres. Admirez la vue sur la Vallée du Doubs et les ruines du château de Montferrand.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole

Église Saint-Étienne (C)

L'église Saint-Etienne, dont le clocher est l'un des rares témoignages en Franche-Comté du premier âge roman, date de la seconde moitié du XIe siècle. L'avant-porche de 1574, couvert de laves, a été récemment restauré. Ces deux éléments sont classés monuments historiques depuis 1913.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole